



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 100796

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que dans certains départements et, notamment en Moselle, le recensement des zones blanches pour le téléphone mobile n'a pas été effectué de manière satisfaisante et comporte de nombreuses lacunes. Ainsi, bien que les communes de Saint-Hubert et de Dalem ne soient pas desservies, elles ont été complètement omises dans le recensement. Par ailleurs, d'importantes difficultés continuent à subsister dans de nombreuses localités : Belles-Forêts, Bousseviller, Budling, Colmen, Erching, Falck, Filstroff, Flastroff, Guerstling, Helling-lès-Fénétrange, Hottviller, Lachambre, Lafrimbole, Mouterhouse, Moyeuve-Petite, Obergailbach, Oudrenne, Schwerdorff, Turquestein-Blancrupt, Veckring, Waldweistroff. Wuisse... Or, les nouvelles technologies, et tout particulièrement le téléphone mobile, sont un service public qui devient absolument indispensable, aussi bien pour la vie au quotidien que pour le développement économique. Les habitants des communes en cause subissent de ce fait un préjudice grave, et avant toute chose, il conviendrait de clarifier la notion de zone blanche pour le téléphone mobile. Dans ce but, elle souhaiterait savoir si, à titre d'exemple, il ne serait pas possible d'organiser en Moselle un nouveau recensement, cette fois exhaustif, de toutes les localités non desservies par le téléphone mobile. À défaut, elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les solutions envisagées pour les différentes localités sus-évoquées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100796

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7728